

## FICHE DE POSTE Année 2019/2020

	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Professeur-ressource itinérant « Education inclusive »</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Au sein d'un réseau académique, le professeur-ressource itinérant « Education inclusive » exerce ses missions en département sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le professeur-ressource assure des missions d'appui au développement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). Il participe à la mise en œuvre d'une Ecole pleinement inclusive.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aider au diagnostic et à l'établissement des besoins des PIAL</li> <li>➤ Assister l'IEN ASH concerné notamment pour les temps de formation, de communication et d'information</li> <li>➤ Aider à l'animation du réseau des PIAL</li> <li>➤ Assurer le suivi des dispositifs</li> <li>➤ Contribuer à l'élaboration des documents-ressource et à l'évaluation de l'expérimentation</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonnes connaissances de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves en situation de handicap</li> <li>➤ Capacités à aider les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des différents parcours de scolarisation et les approches pédagogiques adaptées</li> <li>➤ Compétences dans l'usage des outils numériques</li> <li>➤ Compétences rédactionnelles</li> <li>➤ Capacités à travailler en équipe, à communiquer et qualités relationnelles</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le professeur devra disposer d'une expérience auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers ; il sera apprécié d'être titulaire d'un CAPPEI.
	<b>NOMINATION</b>	Rentrée 2019
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	<b>CONTACT</b>	Les directions académiques procèdent au recrutement. Une commission de recrutement auditionnera les candidats.